



COMpte RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 Février 2018

Le vingt-deux février deux mille dix-huit à 18 heures quinze, les Délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle Polyvalente de Chuisnes, sous la Présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU assisté de Mr DE LACHEISSERIE Bertrand, Mr DESHAYES Michel, Mr HAY Jean Claude et Mr GEORGES Didier, vice-présidents.

Date de la convocation : 15/02/2018

Secrétaire de Séance : DE LACHEISSERIE Bertrand

Membres en exercice : 80

Membres ayant pris part au vote : 47

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs BOMPARD, ROCHETEAU, GUILLEMET, JAULNEAU, LOCHEREAU, HAY, DAMAS, MENANT, THIBOUST, RAYER, LECOINTRE, TOUCHON, BUFFETRILLE, CARON, PORCHER, PLESSIS, DOUIN, LEBALC'H, ANDRE, DUBOIS, ANDRE, GEORGES, BEURE, VERCHEL, LANSADE, BARETS, BRIGAND, MAGGIONI, DELAYGUE, PANIER, GAILLARD, ROINEAU, RENAUDOT, PICHOS, DENIS, BESNARD, FUNK, DE LACHEISSERIE, MARTIN, BIGEAULT, ALLAIS, PELOUIN, DELANGE, LEBRUN, MERCIER, DESHAYES, PETREMENT.

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs VEDIE, BETOULLE, CHARRON, PARIS, FLAUNET, ANGOULEVANT, BLAISE, LLORCA, GUERIN.

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs BESIN-DEJARDIN, VIOT, GARNIER, CLAY, HUBERT, BRACQUEMOND, THIERY, VINCENT, LAMBERT, PAFFRATH, LANGLOIS, BIZARD, SAUVAGE, POIVRE, PATRY, GUILLAUME, DONCK, MANIERE, VALLEE, BARENTIN, DECOTIGNIE, LALANDRE, DUBESSET, LOMET.

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la réunion du 14 décembre 2017
- 2) Débat d'orientations budgétaires 2018
- 3) Acquisition de composteurs
- 4) Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- 5) Primes
- 6) Questions diverses

Le Président expose que, suite à l'adhésion de 8 nouvelles communes au 1^{er} Janvier 2018, des délégués supplémentaires ont été nommés par la communauté de communes des Forêts du Perche afin de siéger au comité syndical du SIRTOM. Il précise que le nombre de délégués nommés n'est pas conforme à celui prévu par les statuts du SIRTOM. Une délibération complémentaire devra être prise afin de régulariser la situation. Il est procédé à l'appel nominal des nouveaux membres du Comité syndical du SIRTOM.

Après avoir déclaré les nouveaux délégués installés, le Président aborde les différents points de l'ordre du jour :

1) Approbation du PV de la réunion du 14 décembre 2017

Le Procès-Verbal de la réunion du 14 décembre 2017 est accepté à l'unanimité par les membres présents.

2) Débat d'orientations budgétaires 2018

Le Président précise quelques éléments du rapport préparatoire :

Suite à des remarques de l'assemblée, le Président convient que la mise en place de bennes mobiliers en déchèterie ne détourne pas les quantités d'encombrants espérées. Les tonnages collectés ne cessent d'augmenter de manière importante malgré les mesures mises en place pour essayer d'en détourner une partie.

Le président précise certains éléments qui n'impacteront pas le budget 2018 mais qu'il faut prévoir pour les années à venir.

L'usine d'incinération ORISANE, construite et détenue par Chartres Métropole, est gérée par le biais d'une délégation de service publique qui arrive à échéance le 31 décembre 2018. Chartres Métropole a proposé des réunions à chacun des syndicats et communautés de communes adhérentes, qui apportent leurs déchets à ORISANE.

Lors de ces réunions, Chartres Métropole, qui ne souhaite pas continuer une gestion par le biais d'une délégation de service publique, a présenté les nouveaux modes de gestion envisagés :

- soit en direct par Chartres Métropole
- soit par le biais d'un groupement qui associerait Chartres Métropole et d'autres collectivités sous la forme d'une société publique locale (SPL). Les collectivités associées sont celles qui font traiter leurs déchets à ORISANE à savoir soit les syndicats comme le SIRTOM soit les communautés de communes.

Dès lors, ce projet demande des débats entre syndicats et communautés de communes membres dans un délai court, puisque Chartres Métropole souhaite arrêter le mode de gestion de l'usine et les partenaires éventuels de la SPL courant avril.

Si le site d'ORISANE reste le lieu de traitement le plus rationnel, le seul autre équipement possible étant OUARVILLE pour lequel il faudrait traverser une grosse partie du département, il faut que les conditions d'apport à ORISANE restent concurrentielles.

Une autre inconnue sera la question de la péréquation des coûts de transport entre toutes les collectivités qui apportent leurs déchets à ORISANE. Au sein du SOMEL, une péréquation a été mise en place afin que les syndicats les plus éloignés supportent les mêmes frais de transport que les syndicats les plus proches. Ainsi toutes les collectivités paient le même prix de 12.34€ la tonne pour le transfert/transport de leurs déchets. Chartres Métropole fait partie intégrante du système, représentant une participation de 462 000 € par an, mais souhaite se retirer du système. Ainsi, sans Chartres Métropole, la participation des autres syndicats augmentera mécaniquement de 7€/t soit 45 000€/an pour le SIRTOM dès 2019.

Vu les discussions à venir et les délais, les éléments devraient être plus précis pour la fin mars au moment du vote du Budget. Toutes ces questions concernent la compétence traitement, la compétence collecte reste la prérogative du SIRTOM. Mais les choses pourraient aussi évoluer puisque, récemment, le Grand Châteaudun a décidé de lancer un marché pour la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire au 01/01/2020. Cette décision peut avoir des répercussions importantes sur le SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers (BBI), car Brou appartenant au grand Châteaudun, le SICTOM BBI pourrait perdre 1/3 de ses adhérents.

Le Président rappelle que le nouvel élément important pour le budget 2018 est la mise en place du service sur les 8 communes de l'« ex Orée-du-Perche ». En fin d'année, lors de la présentation du dossier, il avait été annoncé que les dépenses ne seraient pas couvertes totalement par la TEOM que les habitants du secteur vont payer. Le comité syndical a décidé d'accepter l'adhésion malgré tout. Au vu de la première simulation du budget, l'augmentation de recette fiscale nécessaire reste celle annoncée fin 2017, soit 3%. Cela implique de passer le taux de TEOM de 12.6 à 13, sachant qu'un taux de 13 ne couvrira pas tout à fait le déficit et qu'il faudra puiser environ 14 000€ dans les excédents.

Ce taux de 13 reste un taux relativement modeste. Le taux de TEOM a connu beaucoup de fluctuations avec un taux au plus haut à 14.32 en 2008 et un taux au plus bas de 11 en raison d'un fort excédent, mais avec un recul de 15 ans, on note que le taux de fonctionnement normal du SIRTOM reste autour de 12.5-13%.

Suite à une remarque de l'assemblée le Président précise que le taux annoncé aux nouveaux arrivants était 12.6 mais que, fin 2017, il était impossible d'annoncer un taux différent. Il précise que cette augmentation représente en moyenne 5 € / an / foyer. De plus, il précise qu'il faut informer les nouveaux habitants que cette augmentation est due à l'adhésion des nouvelles communes. Il est plus difficile pour les anciennes communes du SIRTOM de justifier cette augmentation. Ce projet a été mené dans un esprit de solidarité qu'il faut mettre en avant. De plus, il rappelle que si le porte-à-porte n'est pas assuré à 100% sur les nouvelles communes, c'est également le cas sur les autres communes du SIRTOM. Le SIRTOM s'est évertué à mettre en place le porte-à-porte au maximum des possibilités et ce à la demande des élus du secteur de l'ex-Orée-du-Perche qui souhaitaient unifier le service.

Délibération 2017-01

Vu l'article L5211-36 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi NOTRe sur le débat d'orientations budgétaires,

Le Président donne lecture du rapport préparatoire adressé aux élus et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- **prend acte des éléments de contexte du budget et des évolutions prévisibles,**
- **entérine les projets d'investissements envisagés sur l'exercice 2018,**
- **décide de procéder à l'élaboration du budget 2018 du SIRTOM selon les éléments de contexte exposés.**

3) Acquisition de composteurs

Le Président expose qu'il est souhaitable de terminer rapidement le déploiement de l'opération de promotion du compostage domestique sur l'ensemble des communes du SIRTOM afin de l'étendre aux nouvelles communes adhérentes. Il est proposé de retenir les communes de Saint Denis des Puits, Friaize, Le Thieulin et Landelles pour le premier semestre 2018. Une deuxième campagne devrait être organisée pour le deuxième semestre 2018. Les communes retenues seront proposées lors du prochain comité syndical.

Délibération 2018-02

Le Président expose :

Le comité syndical a décidé, par délibération du 11 février 2013, de prolonger le programme de promotion du compostage domestique jusqu'à ce que toutes les communes soient couvertes par l'opération pour un investissement annuel estimé à 25 000 € HT.

L'investissement nécessaire pour équiper les foyers concernés pour le premier semestre de l'année 2018 est estimé à 494 composteurs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'acquisition des composteurs nécessaires pour assurer l'opération sur le 1^{er} Semestre 2018 et charge le Président de passer la commande correspondante dans la limite de 18 000 € HT.

4) Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Délibération 2018-03

Le Président expose que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget (...), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Conformément à cet article, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 soit 139 618,56 €. Les opérations concernent l'acquisition de composteurs et de colonne d'apport volontaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 soit un montant de 139 618,56 € pour les opérations mentionnées.

5) Primes

Le Président rappelle que la distribution des bacs sur le territoire de l'ex Orée-du-Perche a été assurée en interne par le personnel du SIRTOM. Cette distribution a été finalisée plus tard que prévue suite à un retard dans la livraison des bacs. Il précise les difficultés rencontrées lors de cette opération : intempéries, enlèvement, accueil des usagers, journée continue, maintien du service sur le périmètre du SIRTOM... Afin de valoriser l'engagement des agents dans cette opération, il est proposé de leur octroyer une prime.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une prime de 500 € net aux agents concernés.

6) Questions diverses

Mise en place du service sur les communes ex « Orée-du-Perche »

Le Président expose que le service est assuré depuis le 1/01/2018 mais qu'il est en phase de rodage avec encore quelques oublis de collecte, un délai d'adaptation des usagers, le déploiement de toutes les filières REP en déchèterie... Il est proposé de faire un point sur le service après une période de fonctionnement afin d'avoir le recul nécessaire pour voir les améliorations à apporter.

Refus de tri

Suite à une remarque de l'assemblée, le Président expose que les contrôles des bacs jaunes avec apposition d'un autocollant sont sensés être toujours effectués. Il précise que cet élément sera rappelé lors de la prochaine réunion avec VEOLIA afin de maintenir l'amélioration de la qualité du tri et ne pas perdre les bénéfices de l'opération.

Qualité prestation collecte

Le Président expose que les problématiques de pannes sur les camions sont de plus en plus régulières. Un premier camion neuf est arrivé début 2017, il serait souhaitable qu'un deuxième camion neuf soit utilisé afin d'assurer correctement les tournées. La prolongation du marché fin 2019 sera remise en cause en l'absence de camion neuf.

Prochaine réunion SIRTOM

Il est proposé de tenir le comité syndical du SIRTOM relatif au budget le 26/03/2018.

A Courville-sur-Eure, le

Le Secrétaire de Séance,
Bertrand DE LACHEISSERIE

Le Président,
Jacky JAULNEAU